

La transparence des sondages mise en cause par deux sénateurs

Que les sondages soient au cœur d'une polémique parmi les candidats à la présidentielle n'a rien d'étonnant. En revanche, l'on peut être surpris par l'union sacrée de deux sénateurs, l'un socialiste, l'autre UMP, contre l'opacité des méthodes.

Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret (PS), et Hu-

gues Portelli, sénateur du Val d'Oise (UMP), ont élaboré une proposition de loi, adoptée à l'unanimité par la Haute assemblée. N'ayant pas été discuté par le Parlement, le texte est resté dans les cartons.

Le sénateur socialiste n'a pas de mots assez durs à l'égard du pouvoir exécutif qui « s'est obstinément

■ Les points sensibles

1 Les marges d'erreurs. Annoncer que « tel candidat obtient 47 % des intentions de vote » est très insuffisant. Sur un échantillon de 900 personnes, la marge d'erreur serait de « plus ou moins 3 % ». C'est-à-dire que lorsqu'on annonce 47, cela signifie que le résultat se situe entre 44 et 50. Jean-Pierre Sueur et Hugues Portelli demandaient la publication obligatoire des marges d'erreurs dans la presse.

2 Les redressements. Les instituts de sondage ne donnent pas les résultats bruts issus des enquêtes, mais des résultats « redressés ». Les deux parlementaires souhaitent que soient connus, voire discutés par les candidats ou tout citoyen, ces modes de redressement. Les instituts s'y sont opposés, arguant des « secrets de fabrication ».

3 Qui commande, qui paie ? Les deux parlementaires retiennent que les commanditaires affichés des sondages sont, souvent, divers médias et des entreprises « dont on ne sait si elles sont "sponsors" ou si elles espèrent un retour publicitaire. Qui paie quoi ? Quelle est l'exacte contribution de chacun ? », questionnaient-ils. ■



VILLES TESTS. De nombreux sondages ont déjà été publiés. Pour dimanche, la TNS-Sofres se rendra dans des villes tests de 10.000 à 20.000 habitants et proches de Paris, comme Châteaudun (Eure-et-Loir), Bourges (Cher), Louviers (Eure) et Donzy (Nièvre). Saint-Jean-de-Braye (Loiret) a failli être choisie.

opposé » à ce que la proposition de loi sorte avant les élections : « Sans doute craignait-on, en "haut lieu", de déplaire aux sondageurs », insinue-t-il.

Il émet de grands doutes sur la crédibilité et la cohérence des sondages. « On persiste à ne pas donner aux citoyens les éléments d'information sur chaque sondage auxquels ils devraient avoir droit. L'indispensable transparence fait cruellement défaut », conclut-il.

« Un élément d'éclairage, pas déterminant »

Le sénateur UMP Éric Doligé relativise, lui, l'importance des résultats publiés : « Ce n'est pas un sondage qui fera changer d'opinion un électeur. C'est un élément d'éclairage, d'information, pas un élément déterminant. C'est le débat politique

qui fait la différence. Le sondage n'a jamais fait le résultat d'une élection », sourit Éric Doligé, qui s'étonne de la démarche. « Je ne vois pas l'intérêt de s'attaquer aux méthodes des instituts de sondage, si ce n'est donner son opinion sur tout, en permanence ». Éric Doligé termine par un parallèle surprenant : « Pourquoi décréter que le sondage imprime des choix, qu'il oriente ? Et les astres, les cartes, faut-il leur apporter du crédit ? »

Même heure

Jean-Pierre Sueur estime aussi qu'il faut respecter la loi, même « inadaptée », interdisant de publier, dès 18 h 30, les estimations « sorties des urnes » le soir du vote. Pour ne pas influencer les électeurs qui peuvent encore s'exprimer. Afin de prévenir ce risque, le sénateur préconise la même heure de fermeture des bureaux de vote sur tout le territoire. ■

Philippe Ramond